



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 octobre 2021

Délibération n° 21C/08/02

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
15 octobre 2021	Statutaires : 77 En exercice : 76	Présents : 55
Date de publication :		Pouvoirs : 5
27 octobre 2021		Votants : 60

Objet : Avenant à la convention de mandat pour la réalisation d'une étude pour le Bassin d'Alimentation de Captage (BAC) de Saint-Just-en-Chaussée

L'an deux mil vingt et un, le 21 octobre, à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Nourard-le-Franc, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, M BIZET Régis, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CANDELLOT Bertrand, CARRE Christophe, MME CENSIER Christine, MM COULON Olivier, DE BEULE Olivier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MMES DOLLEZ Colette, DOUA Madeline (suppléante de M. PAUCELLIER Hervé), MM DUBOUIL Bernard, DUPONT Didier, MMES ERCOLANO Magali, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GAINON Christophe, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), MME LARSONNIER Virginie (suppléante de M. DENEUFBOURG Xavier), MM LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE François, LEFEVRE Jean-Charles, MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MMES MOKRI Djamilia, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, M WAFFELAERT Eric.

Soit 55 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de la séance.

Etaient excusés : M. PAUCELLIER Hervé

Etaient absents : M. BONNEMENT Julien, MMES BONNET Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, MM BOURGEOIS Jérôme, BOURGETEAU Pascal, FARCE Philippe, MME FERNANDES Guylaine, MM FONTAINE Patrice, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, MME LACOMBE Isabelle, M. MATRON Matthias, MME VASSEUR Lydie, MM VAUCHELLE Patrick, WARME Philippe, WELLCAN Pierre.

Ont donné procuration :

M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME DA SILVA Isabelle (Méry la Bataille) à M. DE BEULE Olivier (Gannes) ;
MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;

Ont été élus secrétaires de séance : M. SAINTE-BEUVE Nicolas et MME VAN DE WEGHE Elisabeth

Le président Frans DESMEDT donne la parole au directeur général, Geoffrey FUMAROLI, qui présente ce point.

En 2010, la ville de Saint-Just-en-Chaussée a conclu avec la communauté de communes une convention de mandat en vue de réaliser une étude pour la mise en place du Bassin d’Alimentation de Captage (BAC) de Saint Just En chaussée.

Le plan de financement prévisionnel indiqué dans la convention, en annexe 2, était le suivant :

- Agence de l’eau Seine Normandie (AESN) : 42 000 €
- Département de l’Oise : 5 016 €
- Ville de Saint-Just-en-Chaussée : 12 984 €

La participation de la ville était évaluée sur la base de prévision de subventions et pouvait faire l’objet d’un recalcul le cas échéant. Le bilan de l’opération effectué avec la Trésorerie montre un montant de recettes perçues de 40 385,60 € pour un montant de dépenses à 45 528,88 €.

La différence vient d’un montant de subvention accordée inférieur à l’évaluation prévisionnelle. Afin de clôturer comptablement cette opération, il est nécessaire de signer un avenant à celle-ci afin d’augmenter de 5 143,28 € la participation due par la commune de Saint-Just-en-Chaussée à la communauté de communes.

Lors de la signature de la convention, cette opération a été imputée sur le budget annexe eau de la ville. Lors du transfert de la compétence « Eau », la totalité des engagements et excédents ayant été transférés à la communauté de communes, la commune ne pourra pas régler cette somme. Il convient de signer un avenant technique permettant de passer des écritures comptables entre le budget général de la communauté de communes (porteur de l’opération à l’origine) et le budget annexe Eau de la communauté de communes.

Les écritures comptables seront les suivantes :

- un mandat de 5 143,28 € du budget Eau vers le budget principal (complément à payer par la ville de Saint-Just-en-Chaussée après le transfert de compétences). Cette somme sera prélevée sur les excédents de la commune de Saint-Just-en-Chaussée ;
- un titre de recettes de 5 143,28 € du budget principal vers le budget Eau.

Le Conseil,

Vu les statuts en vigueur ;

Vu sa délibération n° 10C/05/02 du 20 mai 2010 relative à la convention de mandat pour la réalisation d’une étude et demande de subvention auprès de l’agence de l’eau et du Conseil Général ;

Vu la convention de mandat pour la réalisation d'une étude hydrogéologique et d'un diagnostic multi-pression sur le bassin d'alimentation de captage de Saint-Just-en-Chaussée ;

Vu le projet d'avenant à la convention de mandat pour la réalisation d'une étude hydrogéologique et d'un diagnostic multi-pression sur le bassin d'alimentation de captage de Saint-Just-en-Chaussée ;

Considérant que les opérations sous mandat comptabilisées au compte 458 doivent s'équilibrer en recettes et dépenses ;

Considérant qu'à ce jour un déséquilibre de 5 143,28 € est constaté par défaut de recettes sur cette opération ;

Considérant le transfert de la compétence Eau et Assainissement à la communauté de communes du Plateau Picard et la création de la régie autonome ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

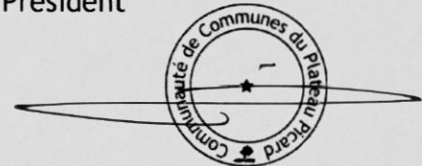
MODIFIE par voie d'avenant l'enveloppe financière de l'opération sous mandat relative au BAC de Saint-Just-en-Chaussée présentée en annexe 2 de la convention ;

AUTORISE le président à signer avec la régie Eau et Assainissement l'avenant à la convention de mandat et de passer toutes les écritures comptables ad hoc entre les budgets principal et annexe Eau de la communauté de communes du Plateau Picard ;

DECIDE que les crédits nécessaires à la réalisation de cet avenant seront inscrits en recettes à la DM1 du budget général et en dépenses à la DM1 du budget Eau ;

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 27 octobre 2021